

**CHAMBRE DE
COMMERCE DE LA
MRC DE
L'ASSOMPTION**

**États financiers
30 juin 2023**

(non audité)

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

États financiers

30 juin 2023

(non audité)

Table des matières

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
État des résultats et évolution de l'actif net	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 11
Renseignements complémentaires	12



Alain Ouellette CPA inc.

818 Notre-Dame, bureau 200
Repentigny (Qc), J5Y 1B7
Téléphone : 450-704-4601
Télécopieur : 450-704-4607

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de
CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION, qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Alain Ouellette CPA INC.

ALAIN OUELLETTE CPA INC.¹

Repentigny, le 4 octobre 2023

¹ Par Alain Ouellette, CPA auditeur

Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption**État des résultats et évolution de l'actif net****Pour l'exercice terminé le 30 juin 2023
(non audité)****3**

	2023	2022
Produits		
Activités (annexe A)	470 659 \$	321 233 \$
Subventions (annexe B)	101 776	112 891
Cotisations des membres	56 946	57 612
Ristournes	33 855	15 469
Revenus de placements (annexe C)	12 223	(18 469)
	675 459	488 736
Charges		
Activités (annexe D)	349 692	200 707
Salaires et charges sociales	235 141	184 734
Loyer	24 400	24 400
Permis, licences et associations	13 109	13 139
Frais financier	8 290	6 353
Honoraires professionnels	7 289	8 346
Congrès, réunions et perfectionnement	5 121	4 043
Publicité	4 468	4 162
Sous-traitance	4 098	3 024
Fournitures de bureau et papeterie	3 956	8 710
Assurances	3 754	3 083
Télécommunications	3 670	3 633
Frais de représentation	1 409	776
Frais de déplacements	879	1 028
Divers	150	104
	665 426	466 242
Excédent des produits sur les charges	10 033	22 494
Actif net au début	291 328	268 834
Actif net à la fin	301 361 \$	291 328 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption**Bilan****Au 30 juin 2023
(non audité)****4**

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	237 321 \$	222 545 \$
Placements à court terme (note 3)	195 922	196 240
Comptes clients et autres créances (note 4)	44 746	67 218
Frais payés d'avance	6 904	26 112
	484 893 \$	512 115 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	33 777 \$	27 294 \$
Produits reportés	72 253	100 431
Apports reportés (note 6)	37 502	53 062
	143 532	180 787
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (note 7)	40 000	40 000
	183 532	220 787
Actif net		
Non affecté	301 361	291 328
	484 893 \$	512 115 \$

Au nom du conseil d'administration,_____
Jean-François Hallé, vice-président_____
Joao Diogo Tavares, trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption

État des flux de trésorerie

**Pour l'exercice terminé le 30 juin 2023
(non audité)**

5

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	10 033 \$	22 494 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placements à court terme	318	20 004
Comptes clients et autres créances	22 472	(7 306)
Frais payés d'avance	19 208	(25 931)
Créditeurs	6 483	(3 044)
Produits reportés	(28 178)	(8 292)
Apports reportés	(15 560)	7 115
	4 743	(17 454)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	14 776	5 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	222 545	217 505
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	237 321 \$	222 545 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et secteur d'activité

La Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption est constituée en vertu de la partie II de la Loi fédérale des Chambres de commerce et est exemptée des impôts sur le revenu. Elle est un organisme à but non lucratif, regroupant des gens d'affaires, vouée à la promotion du développement des entreprises de la MRC de L'Assomption.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

a) Activités de la Chambre de commerce

Les produits des activités de l'organisme sont comptabilisés au cours de l'exercice où se réalise la prestation des services.

b) Subventions

L'organisme comptabilise les produits de subvention selon la méthode du report. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées au titre de produit lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Cotisations des membres

Les produits de cotisations des membres sont comptabilisés sur la durée de la période d'admissibilité à la cotisation.

d) Commandites

Les commandites non affectées sont comptabilisées comme produits, au moment où elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

Les commandites grevées d'une affectation d'origine externe sont reportées de façon à les comptabiliser en tant que produits au cours de l'exercice où les obligations correspondantes sont remplies.

e) Placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. La variation de la juste valeur des placements à court terme est constituée des gains et pertes sur disposition de placements et de la variation de la juste valeur non réalisée des placements à court terme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes et les produits provenant des parts de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

f) Autres revenus

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque des preuves convaincantes d'un accord que le service a été rendu existent, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

g) Ristournes

Les revenus de ristournes de référencement sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent beaucoup d'heures annuellement à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Produits reportés**

Les produits reportés, représentant des produits provenant de cotisations des membres, d'activités et de commandites qui chevauchent des exercices, sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les charges afférentes sont engagées ou que les services sont rendus.

3. Placements à court terme

	Coût	2023	2022
Titres et fonds à revenu fixe	72 159 \$	68 938 \$	68 031 \$
Actions et fonds d'actions	33 778	34 631	36 631
Autres	91 918	92 353	91 578
	197 855 \$	195 922 \$	196 240 \$

4. Comptes clients et autres créances

	2023	2022
Comptes clients	32 834 \$	54 479 \$
Subventions à recevoir	3 281	-
Taxes à la consommation	8 631	12 739
	44 746 \$	67 218 \$

5. Créditeurs

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	6 083 \$	5 987 \$
Salaires et vacances à payer	24 003	18 080
Retenues à la source	3 691	3 227
	33 777 \$	27 294 \$

6. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de contributions municipales et autres subventions qui représentent des sommes reçues au cours de l'année et destinées à couvrir une partie des charges de fonctionnement de la chambre pour le prochain exercice financier. Les variations survenues dans ce solde sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	53 062 \$	45 947 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	330 995	281 212
	384 057	327 159
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(346 555)	(274 097)
Solde à la fin	37 502 \$	53 062 \$

7. Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

	2023	2022
Emprunt, sans intérêt, obtenu dans le cadre du Programme gouvernemental du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursable au plus tard le 31 décembre 2023. (note 8)	40 000 \$	40 000 \$

Cet emprunt a été obtenu afin d'aider l'organisme à payer ses dépenses opérationnelles pendant la pandémie de la Covid-19. Ce prêt est sujet à une vérification par les autorités canadiennes afin de s'assurer que la Chambre de commerce a rencontré tous les critères d'admissibilité à l'obtention du prêt.

Les versements en capital à effectuer au courant des deux prochains exercices financiers sont de :

2024	40 000 \$
------	-----------

8. Covid-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale de la Covid-19. Les pays ont adopté différentes mesures afin de respecter les recommandations des experts et endiguer la propagation du virus. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. La direction suit de près son évolution.

L'organisme a pris des mesures pour atténuer les répercussions de cette crise. La Chambre de commerce a bénéficié des différents programmes gouvernementaux offerts aux entreprises dont le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), la Subvention d'urgence du Canada pour les loyers (SUCL) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). En ce qui a trait au CUEC un prêt de 60 000 \$ a été encaissé. Ce prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 et fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 33 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2024 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2026.

9. Engagement contractuel

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 131 455 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	25 925 \$
2025	25 925 \$
2026	25 925 \$
2027	26 840 \$
2028	26 840 \$

10. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

10. Instruments financiers (suite)**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 30 juin 2023, les placements à court terme libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	2023		2022	
	Dollars américains	Dollars canadiens	Dollars américains	Dollars canadiens
Titres et fonds à revenu fixe	4 075	5 394	18 645	24 026
Actions et fonds d'actions	-	-	10 349	13 336

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements à court terme dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice terminé le 30 juin 2023
(non audité)****12**

	2023	2022
Annexe A - Activités		
Subventions	191 717 \$	115 259 \$
Inscriptions	157 469	166 034
Commandites	104 754	39 940
Autres	16 719	-
	470 659 \$	321 233 \$
Annexe B - Subventions		
Contributions municipales	81 897 \$	80 098 \$
Autres subventions	12 430	15 976
Salariales	7 449	16 817
	101 776 \$	112 891 \$
Annexe C - Revenus de placements		
Revenus d'intérêts et de dividendes	9 472 \$	3 835 \$
Variation de la juste valeur des placements à court terme	2 751	(22 304)
	12 223 \$	(18 469) \$
Annexe D - Activités		
Honoraires	227 696 \$	115 150 \$
Location, traiteur et repas	74 827	32 461
Prix concours	14 965	2 369
Frais tournoi de golf et autres	11 859	9 284
Papeterie, impression et fournitures	7 624	153
Télécommunications	5 080	34 726
Autres	3 876	5 570
Publicité et promotion	3 765	994
	349 692 \$	200 707 \$